

إِنَّ الدِّينَ عِنْدَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ



لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ

Sermon du Vendredi

HADHRAT MUHYI-UD-DIN AL-KHALIFATULLAH

Munir Ahmad Azim

14 Septembre 2018
(04 Mouharram 1440 AH)

Après avoir salué tous ses disciples (et tous les musulmans) du monde entier avec la Salutation de paix, Hazrat Muhyi-ud-Din (atba) a lu le Tashahhoud, le Ta'ouz, et la Sourate Al-Fatiha, et il a ensuite axé son sermon sur : « **Mouharram et Le Calendrier Islamique** ».

Mes meilleurs vœux pour le Nouvel An Islamique à tous mes disciples et toute la Communauté Musulmane dans le monde. *Alhamdoulillah*, nous commençons le Nouvel An du calendrier Islamique et donc, le Jamaat Ul Sahih Al Islam souhaite à tous les musulmans et musulmanes ses meilleurs vœux pour le Nouvel An. Nous espérons que cette année nous pourrions continuer à faire des bonnes actions avec une foi (*Imân*) solide en Allah et la volonté d'accomplir Ses instructions et commandements dans la meilleure façon qui soit.

Le mois de Mouharram est le premier mois du calendrier Islamique. Ce mois est non seulement sacré mais il est aussi rempli de bénédictions. Même à l'époque préIslamique les arabes respectaient ce mois, cessaient la guerre et s'empêchaient de faire du tort entre eux. C'est un mois consacré à Allah. Je peux vous dire que notre Jamaat aux Comores fait une série d'activité religieuse et ils m'ont invité, moi et ma famille, malgré leur pauvreté et ils ont mobilisé tous les autres frères et sœurs des différents villages pour nous accueillir à l'aéroport et ils

m'ont téléphoné plusieurs fois pour me convaincre de venir, *Incha-Allah*, et tous les comoriens et comoriennes attendent notre venue. Je les ai très humblement expliqué notre situation et j'ai même parlé avec certains membres de la Jamaat Ul Sahih Al Islam qui étaient de passage à Maurice concernant cela. Ils sont maintenant retournés aux Comores pour passer mon message et expliquer la contrainte qu'il y a, pourquoi ce n'est pas possible pour nous de venir aux Comores pour l'instant.

Je vous dis franchement, cette invitation m'a beaucoup touché. Avec une telle préparation, purement religieuse, où il y a l'organisation de grandes conférences religieuses, j'ai été invité pour prendre la parole parmi de grandes personnalités et où il y aura aussi la distribution des certificats aux *Hufâz-ul-Quran* (ceux qui ont réussi à mémoriser complètement le Coran) au niveau de la Jamaat Ul Sahih Al Islam et aussi d'autres Jamaats aussi m'ont invité, comme invité d'honneur pour remettre des certificats à tous ceux qui ont réussi dans leurs examens Islamiques, tel que : *Hafiz-ul-Quran*, et aussi académiques et ils m'ont invité aussi de leur adresser un discours sur le Mouharram, en tant qu'orateur principal, surtout sur l'importance du Mouharram et plus spécialement le 10^{ème} Mouharram. Lors de cette grande conférence nationale, les trois îles des Comores y sont invités pour participer, c'est-à-dire, Moroni, Mohéli et Anjouan. *Alhamdoulillah*. Qu'Allah bénisse cette conférence, et fasse que tous les musulmans se tiennent comme un seul corps pour la cause de l'Islam, pour le plaisir d'Allah, et que cesse enfin les pagailles entre frères et sectes/ groupes de l'Islam. *Incha-Allah, Amîne*.

Donc, aujourd'hui je devais continuer mon sermon sur le *dôa* (l'invocation à Allah), mais je profite de l'arrivée de cette nouvelle année Islamique pour vous parler un peu sur l'importance de ce mois. *Incha-Allah*, je continuerais sur le sujet du *dôa* un autre jour.

LE JOUR D'ACHOURA

Qui dit Mouharram, dit aussi *Achoura*, le 10^{ème} Mouharram qui nous rappelle aussi le sacrifice de Hazrat Imam Hussain (ra). Dans ce mois consacré à Allah, l'Islam a redonné au Mouharram sa vraie valeur car le prophète Muhammad (pssl) nous a révélé la grandeur du *Yaum-e-Achoura* qui se trouve dans ce mois. En ce jour, l'un des plus grands actes d'adoration (*Ibâdat*) c'est de garder le jeûne ou faire beaucoup de *dôas*, des *Istigfâr*, et lire le Coran avec traduction et aussi faire des *Salat Nafil*. Beaucoup de grands événements se sont déroulés en ce jour.

Dans un Hadith, selon Hazrat Abdullah Ibn Abbâs (ra) le Saint Prophète (pssl) a dit : « *Jeûnez le jour d'Achoura mais distinguez-vous des juifs en jeûnant un jour avant et après.* » (Musnad Ahmad).

Dans un autre Hadith compilé par l'Imam Muslim, Hazrat Abdullah Ibn Abbâs (ra) rapporte aussi que quand le Saint Prophète (saw) jeûnait le jour d'Achoura, il ordonnait de même à ses *Sahaba*. Les *Sahaba* avaient dit que les juifs aussi jeûnaient ce jour là (pour commémorer la victoire de Hazrat Moussa (as) sur Pharaon). Le Saint Prophète (pssl) a aussi dit : « *Si je suis encore vivant l'année prochaine, et si Dieu le veut, alors je jeûnerais le 9^{ème} jour (c'est-à-dire avec le 10^{ème}).* »

Mais le Messenger d'Allah (pssl) mourut avant l'accomplissement de ce vœu de jeûner pour la veille du prochain *Achoura*, mais les *Sahaba*, les *Tab'e'in* et les *Awliya* ont continué sa pratique et respecté son vœu et observèrent le jeûne les 9^{ème} et 10^{ème} du mois de Mouharram. C'est à noter que si quelqu'un oublie de jeûner le 9^{ème} Mouharram, malgré sa bonne intention de le faire, comme un jeûne surérogatoire, alors il peut l'observer le 10^{ème} Mouharram, mais s'il arrive que le 10^{ème} Mouharram tombe un Vendredi, alors il ne pourra pas jeûner le Vendredi seul, sans le joindre avec un autre jeûne, sois le jour d'avant Vendredi ou après (c'est-à-dire, Samedi), car en Islam, le Vendredi est un Eid et donc, il est interdit d'observer le jeûne ce jour là uniquement. Mais si le jeûne d'Achoura tombe un Vendredi, alors, il lui incombe de jeûner sois le Jeudi et Vendredi, ou Vendredi et Samedi, c'est-à-dire, jeûner deux jours de suite qui n'est pas condamnable en Islam. D'ailleurs le jeûne d'Achoura n'est pas un *Farz* (une acte obligatoire) en Islam. Il l'était avant la révélation du mois de jeûne de Ramadan, et devint par la suite surérogatoire après le commandement divin de jeûner le mois du Ramadan. Mais néanmoins, le jeûne d'Achoura demeure un acte des plus méritoires, et celui qui veut profiter de ses bienfaits peuvent le faire en toute quiétude pour le plaisir d'Allah, car le jeûne est pour Allah et c'est Allah Qui en donnera la récompense. (Boukhari et Muslim).

Hazrat Ali (as) a dit que le jour d'Achoura, il faut se tailler les ongles, prendre un bain, mettre du *Sourma/ Kohl* (le noir des yeux) et du *Attar*, jeûner, faire des *Salât Nafil*, donner le *Sadaqa* et faire la lecture du Saint Coran.

Comme je vous ai dis au commencement, on peut aussi faire le *Tauba* et l'*Istighfâr* parce qu'il est aussi rapporté qu'en ce jour Allah (swt) a accepté le repentir de Hazrat Adam (as). Donc le jour d'*Achoura*, vous pouvez lire beaucoup « **Soubhanallah Walhamdulillah Wa Laa illaaha illallah Allahu Akbar Wala Hawla Wa La Quwata Illah Billah Hil Aliyil-Azim** ». (*Gloire à Allah, toutes les louanges sont à Lui, Nul n'est digne d'être adorer excepté Allah, Allah est Grand, Il n'y a pas de puissance ni de force en dehors d'Allah, Le Très-Haut, Le Très-Grand*).

Et lisez des *Salât Nafil* pour votre propre bienfaits, pour vous connecter plus avec Allah, et profiter pleinement des bénédictions divines.

LE CALENDRIER ISLAMIQUE

Je vais maintenant vous parler du calendrier Islamique. Le calendrier Islamique a une histoire et une origine et nous devrions le savoir.

Toutes les nations avaient l'habitude de compter le nombre d'années à partir d'une époque spécifique. Chaque fois qu'il y avait un événement très important connu du monde entier, les gens le prenaient comme point de départ d'une époque pour commencer un calendrier. La meilleure façon de commencer un calendrier aurait été de remonter à l'avènement de Hazrat Adam (as) sur terre ou même de commencer le calendrier à partir du déluge à l'époque de Hazrat Nuh (as), car ce sont des événements très importants dans l'histoire. Mais malheureusement, nous n'avons pas d'informations exactes sur les moments où ces événements se sont produits. Par conséquent, chaque nation a pris comme point de départ un événement ou une situation principale dont elle a été témoin à son époque.

Il a été rapporté que les descendants de Hazrat Ibrahim (as) ont commencé à compter les jours/ années à partir du jour où il a été jeté dans le feu. Quant aux Arabes, ils ont basé leur calendrier sur l'Année de l'éléphant, et voici son histoire:

Un Abyssin, nommé Abraha, construisit une grande cathédrale à Sana (au Yémen) et il comptait faire de cette construction un lieu de pèlerinage plus grand que la Mecque. Quand les Arabes ont appris cela, ils sont devenus très en colère et l'un d'eux est allé là-bas et a brûlé la cathédrale. Quand Abraha a eu cette nouvelle, il a pensé à se venger en détruisant complètement la Sainte Ka'aba. Il a rassemblé une armée qui a marché vers la Mecque, ayant un éléphant également à sa tête.

Quand Abraha a marché avec son armée vers la Mecque, le ciel est devenu sombre et il y avait un grand bruit. Une multitude d'oiseaux sont venus et chacun d'eux avait des pierres / rochers avec lesquels ils ont criblé l'armée d'Abraha, se rapprochant de l'armée et jetant les pierres sur eux. Ces pierres étaient dures et tranchantes et suffisaient à les blesser / transpercer / tuer.

C'est ainsi qu'Allah a sauvegardé Sa Maison Sacrée, la Sainte Ka'aba. Cette nouvelle s'est répandue dans le monde entier et les Arabes ont donc pris cet événement comme point de départ de leur époque. Ils avaient l'habitude de dater leurs lettres et leurs actes (c'est-à-dire les documents) à partir de cette année (l'année de l'éléphant comme ils l'appelaient). Même à l'époque du Saint Prophète Muhammad (pssl), ils ont utilisé ce calendrier. Mais il a été rapporté que le Saint Prophète (pssl) a utilisé pour certains de ses écrits (c'est-à-dire, ses lettres), une date qui correspondait à celle de sa migration de la Mecque à Médine (c'est-à-dire, l'Hégire).

C'est à l'époque du califat de Hazrat Umar (ra) que le calendrier Islamique fut définitivement établi en prenant l'Hégire comme point de départ du calendrier Islamique. Cela s'est produit dans les circonstances suivantes:

Abou Moussa Al-Achari (ra), qui était alors le gouverneur de Bassorah, a écrit à Hazrat Umar (ra) pour l'informer que des lettres de lui, le commandant des fidèles, leur étaient parvenues sans date. Ainsi, ils ne pouvaient pas déterminer quelle lettre et quelle instruction se conformer en raison du manque d'informations concernant les dates [que les lettres soient maintenant obsolètes ou nouvelles]. Abou Moussa (ra) a donc demandé à *Amir'ul Mumineen* Hazrat Umar (ra) de dater ses lettres. À la lecture de cette lettre, Hazrat Umar (ra) a constaté qu'il avait raison et qu'il était grand temps de rédiger un calendrier final et il a rassemblé toutes les personnes compétentes/ savantes ainsi que les conseillers musulmans pour leur demander leur avis sur le sujet.

Hazrat Umar (ra) avait l'habitude de fonder ses décisions concernant l'Etat Islamique après consultation des compagnons et des autres personnes savantes sur ce qu'on appelle le « *Choura* » (la consultation). Il a toujours pris leurs avis avant de prendre sa propre décision finale. Il disait: « *L'opinion d'une seule personne est comme un fil très fin [c'est-à-dire susceptible de rompre]. Deux opinions (c.-à-d. Les opinions de deux personnes) sont comme deux fils noués ensemble. S'il y a beaucoup d'opinions, cela devient une corde solide.* »

En disant cela, Hazrat Umar (ra) faisait référence à ces personnes qui sont vraiment pieuses, celles qui se basent sur les enseignements d'Allah et qui jugent avec la *Taqwa*. Il ne parlait pas de ce type de mollahs, comme nous voyons de nos jours, qui sont dépourvus de *Taqwa*, par exemple, dans le cas des musulmans Ahmadis, où il existe un consensus dans le monde musulman pour décréter tel ou tel comme non-musulman. Ceci est complètement anti-Islamique parce que seul Allah a le droit de juger la foi, pas les gens ! Quand quelqu'un dit: « *Lâ Ilâha Illallah Muhammadur Rassullullah* » ou même « *Lâ Ilâha Illallah* », nous n'avons pas le droit de juger sa foi, à moins qu'Allah Lui-même envoie par révélation ou inspiration que telle ou telle personne n'est pas musulmane, ou qu'il révèle que tel ou tel est un infidèle ou un hypocrite. Cette dernière situation est complètement différente [parce que dans ce cas c'est Allah qui dit spécifiquement quelque chose par voie de révélation].

Ainsi, après avoir cherché les opinions de tout un chacun et après avoir réfléchi à toutes ces opinions, Hazrat Umar (ra) a décidé de commencer le calendrier Islamique à partir de l'Hégire. En guise d'explication, il a déclaré: « Nous comptons depuis l'année de la migration du Messager d'Allah, car c'est durant cette année que le pouvoir de l'Islam s'est manifesté, la vérité est devenue plus ferme et les mensonges ont disparu. Il n'y a pas d'événement qui soit arrivé dans le monde qui soit beaucoup plus important que cela.

En vérité, l'Hégire fut un grand tournant pour la mission du Saint Prophète (psll) et une révolution dans l'Islam. L'Islam était alors constitué en une communauté avec un seul chef. À la Mecque, elle a lutté avec une résistance passive, mais à Médine, elle est devenue active et fut organisée en une société religieuse. Ainsi, avec l'hégire a commencé une nouvelle ère dans l'histoire de l'Islam.

Quant au nombre de mois de l'année Islamique, le calendrier Islamique se compose de douze mois. Ce nombre a été fixé par Allah Lui-même, où Il déclare dans le Saint Coran:

« Le nombre de mois, auprès d'Allah, est de douze [mois], dans la prescription d'Allah, le jour où Il créa les cieux et la terre. Quatre d'entre eux sont sacrés. »
(At-Tauba 9: 36).

Ces quatre mois sont **Dhul-Hijjah** et le mois qui le précèdent et le mois qui vient après, c'est-à-dire **Dhul-Qaddah** et **Mouharram**. Le quatrième est **Rajab**, qui vient juste avant Chabân et Ramadan.

Les noms des mois du calendrier Islamique sont: Mouharram, Safar, Rabi'ul Awwal, Rabi'ul Aakhir, Jamadul Awwal, Jamadul Aakhir, Rajab, Chabân, Ramadan, Dhul-Qaddah et Dhul-Hijjah.

Les noms de ces mois ont été changés de leurs noms préIslamiques initiaux. Par exemple, le premier mois s'appelait « *Mortammar* » et le deuxième mois, « *Nardjizah* ».

Nous devrions également savoir que chacun de ces mois est un rappel d'un événement ou d'une situation passée qui s'est produit au cours de ces différents mois. Quelques exemples:

- 1) *Mouharram*, qui signifie « sacré », a donc été appelé ainsi parce que les combats et les guerres étaient interdits au cours de ce mois.
- 2) *Rabi*, qui signifie « automne », est ainsi appelé parce que cette saison a duré pendant les mois difficiles de *Rabi*.
- 3) *Ramadan* qui signifie « chaleur », car il faisait généralement chaud au cours de ce mois.
- 4) *Dhul-Hijjah* qui signifie « pèlerinage ». On l'appelait ainsi car c'était le mois du pèlerinage.

Un point important concernant le calendrier Islamique est le fait qu'il s'agit d'un calendrier lunaire, et non solaire. Allah Le Tout-Puissant dit dans le Saint Coran:

« Ils t'interrogent sur les nouvelles lunes - Dis: 'Elles servent aux gens pour compter le temps, et aussi pour le hajj [pèlerinage].' » (Al-Baqara 2 : 190).

Et de plus, Allah dit: **« C'est Lui qui a fait du soleil une clarté et de la lune une lumière, et Il en a déterminé les phases afin que vous sachiez le nombre des années et le calcul (du temps). Allah n'a créé cela qu'en toute vérité. Il expose les signes pour les gens doués de savoir. »** (Younous 10: 6).

Ainsi, le mois de Mouharram est le premier mois du calendrier Islamique et il fait partie des quatre mois sacrés que le Tout-Puissant Allah a mentionnés dans le

Coran. Allah Le Tout-Puissant montre Sa bonté et déverse Ses bénédictions en abondance. Nous commençons une nouvelle année, mais comme les saisons ne comptent pas en Islam, nous ne célébrons pas le Nouvel An [nous ne le considérons pas comme une fête]. Il n'y a que deux fêtes en Islam: **Eid-ul-Fitr** et **Eid-ul-Adha**.

Les autres nations célèbrent le Nouvel An. Mais que devrait faire un musulman pendant la nouvelle année (c'est-à-dire, le Nouvel An islamique et international aussi)? Il devrait rendre grâce à Allah Qui lui a donné l'occasion, par Sa grâce, de méditer sur sa propre existence et de réfléchir à l'avenir. Tout comme les gens s'inquiètent des profits que leur entreprise doit récolter et préparent chaque année une évaluation et un relevé de compte afin de pouvoir prendre une décision pour l'avenir (de l'entreprise / de la société) ou l'évaluation des résultats à la fin d'une année scolaire où les parties prenantes (personnel de l'école, parents, etc.) les examinent pour déterminer qui parmi les élèves iront dans les classes supérieures et qui répèteront les classes, de même, un croyant doit également faire une évaluation de toutes ses actions au cours de l'année déjà passée et réfléchir à ce qu'il fera dans le futur.

Rappelons que chaque minute qui passe pendant le jour et la nuit nous rapproche de la mort. Priez pour qu'Allah nous permette à tous de méditer sur nos actions passées et de tirer des leçons sur les erreurs du passé afin que nous agissions bien aujourd'hui et à l'avenir.

Je vous dis une vérité ; il y a 700 commandements dans le Saint Coran et si quelqu'un essaie de mettre en pratique ces commandements, alors il trouvera définitivement pour lui le vrai chemin, et en vérité ce chemin parfait qui a été créé pour lui est le Coran [le chemin du Coran sera ouvert pour lui]. Il devrait donc étudier de près le Saint Coran et mener sa vie selon tout comme le Saint Prophète Hazrat Muhammad (pssl) qui a mené sa vie selon le Coran. Établissez entre vous et le Coran un amour indéfectible, et faites-le confiance et aimez-le, voilà votre salut. *Incha-Allah, Amîne.*